



La lettre d'information

UES SFR 4 FÉVRIER 2021

ÉQUITÉ ... UN RÊVE PLUTÔT Q'UNE RÉALITÉ.

A ce jour, des accords groupe (le TAD, l'intéressement, la santé et prévoyance ...) et de l'UES (NAO, Crise sanitaire...) sont en place et permettent aux salariés de bénéficier des mêmes avantages.

D'autres comme la participation aux bénéfices, les risques psycho-sociaux ont été négociés mais ne sont pas applicables faute d'un accord majoritaire signé.

Et enfin des négociations sont en cours et/ou à venir comme les classifications, la gestion des emplois et des compétences (GPEC), le temps de travail...

Mais de quoi parlons-nous lorsque nous évoquons l'équité ?

Nous constatons lors de nos échanges avec les salariés, que les différences sur le nombre de jours de RTT ou sur leurs intitulés de poste, ne sont pas une priorité pour la majorité d'entre eux.

Ils attendent de ces harmonisations, quel que soit leur entreprise et pour des métiers comparables, de pouvoir bénéficier de rémunérations similaires (salaire de base, astreintes, participation aux bénéfices...) et des mêmes moyens (véhicules, note de frais, téléphones, ...).

**Pas question pour la CFTC de dire tout et son contraire,
de vendre du rêve et de faire de fausses promesses**

Malgré nos demandes, ces négociations ne répondront pas aux attentes.

En voici un exemple :

Après plusieurs réunions sur l'harmonisation des classifications le constat est clair. Celle-ci ne concerne que peu de salariés et n'apporte que des changements d'intitulés de postes mais très peu d'évolution de statut.

Donc un impact limité sur les salaires de base comme la Direction l'a annoncé à plusieurs reprises.

Quant à la négociation sur le temps de travail permettant l'harmonisation des astreintes, elle devrait débuter courant 2021. Ce qui nous amènera peut-être à un accord applicable au plus tôt début 2022... Bien trop éloigné pour les salariés victimes de ces différences de rémunération d'astreinte depuis des années.

Il est donc urgent de leur répondre afin de régler une fois pour toute ces disparités.

Une nouvelle fois, la **CFTC** demande à la Direction :

- De régler, dès maintenant, le problème des différences de rémunération des astreintes au sein de l'UES SFR sans attendre la négociation sur le temps de travail qui n'est ni commencée, ni prête d'aboutir.
- De revoir sa copie et d'ouvrir des négociations pour la mise en place d'un accord de participation groupe « gagnant gagnant » et d'une véritable grille des salaires.

VENEZ REJOINDRE L'EQUIPE **CFTC**

Des femmes et des hommes représentants un **syndicalisme de conviction** qui se battent pour **l'intérêt général, l'équité, le respect des personnes et de leur dignité**. Un syndicalisme ouvert qui agit en toute transparence, constructif et à votre service.



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tlenda NACER, Cécilia PEREIRA, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.

Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> dans la rubrique nos publications, sur l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>, ou avec notre QR code ci-dessous.

